Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 007-210703260-20250527-DE_2025_049-DE

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 27 mai 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 8

Contre: 0

Refus de vote 0

Abstentions: 3

Date de la convocation: 19/05/2025

vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Versement subventions aux associations hors communes : Association CAMMAE (Centre d'Art Martiaux de la Montagne Ardéchoise) - DE_2025_049

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations hors commune ont été inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention pour l'exercice 2025

- 150.00 € à l'Association CAMMAE (Centre d'Art Martiaux de la Montagne Ardéchoise)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de verser une aide financière de fonctionnement comme indiqué ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
A Usclades et Rieutord, le 27/05/2025
Le Maire : Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance :Denis JOURDAN

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 007-210703260-20250527-DE_2025_049-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20_____
et publié ou notifié